



67^{ème} SALON DES ARTS BOURBONNAIS

REGLEMENT 2023

Chers amis artistes,

Le Salon se tient du samedi 23 septembre au samedi 21 octobre 2023, dans les galeries Pierre COULON et Constantin WEYER du Centre Culturel Valery Larbaud, 20 rue du Maréchal Foch à Vichy.

Le vernissage aura lieu le vendredi 22 septembre à 18 heures.

Le salon est ouvert tous les jours de 14 heures 30 à 18 heures 30 y/c le samedi et le dimanche.

Sont admis uniquement les œuvres ayant fait l'objet d'une inscription préalable : (Notice de Participation)

Nombre d'œuvres :

- Sculpteurs : 3 sculptures, si vous voulez exposer un tableau : 2 sculptures et 1 tableau aux dimensions ci-dessous. .
- Peinture (huile – acrylique) aquarelle, pastel sans encadrement : 2 tableaux : largeur 50 cm mini et 100 cm maximum. Ou 1 tableau Largeur maximum 1.30 m 2
- Les diptyques et triptyques seront impérativement munis de charnières et ne dépasseront pas les dimensions mini et maxi, citées ci-dessus.

Les étiquettes, en page 6, seront dûment complétées et doivent être collées ou scotchées derrière chaque œuvre.

Les œuvres inscrites sur la Notice de Participation par l'exposant ne seront pas remplacées par une autre lors du dépôt des œuvres, ni après le 30 juin 2023 date de clôture des inscriptions.

Les copies ne sont pas admises. Pour maintenir la qualité et la crédibilité du Salon, nous vous demandons de respecter cette clause et de présenter des œuvres d'inspiration personnelle.

Pour mémoire :

- Les œuvres sur papier doivent être encadrées sous-verre avec baguettes,
- Les sous-verres à pinces seront refusés pour des raisons de sécurité.
- Les toiles :
 - . Les clous apparents sur le châssis seront cachés soit par un autocollant soit peints,
 - ou
 - Encadrement solide et muni d'un système d'accrochage efficace : piton centré (diamètre 30 mm minimum) ou d'une cordelette de préférence.

INSCRIPTION : du 20 mai au 30 juin 2023 :

- Avec la « Notice de Participation », joindre le règlement droit d'accrochage de 16 € et si vous ne l'avez pas déjà fait, l'adhésion (16€) par personne.
- Les prix des œuvres ou « Réserve » sont de votre responsabilité et seront reportés sur le récapitulatif comme indiqué sur la « Notice de Participation »



LES ARTS BOURBONNAIS

Architecture Peinture Sculpture Gravure Arts Décoratifs
www.artsbourbonnais.fr

- Un « Bristol » sera mis sous chaque œuvre, où seront notés : le nom de l'exposant, le titre de l'œuvre, la technique, les dimensions, et le numéro d'enregistrement de l'œuvre figurant sur le récapitulatif des AB.
- Un récapitulatif, mis à la disposition des visiteurs à l'accueil, reprendra les informations des œuvres des exposants notées sur le « Bristol », ainsi que le prix et le numéro de téléphone, éventuel, pour permettre aux acheteurs de contacter le peintre
Notice de Participation « Catalogue » cocher votre décision.

DEPOTS DES ŒUVRES : lundi 18 septembre 2023 entre 9 h 00 et 18 h 00 au Centre Culturel de Vichy.

Aucun exposant n'est admis dans les salles lors du dépôt des œuvres.

- . Le bureau décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, perte ou détérioration totale ou partielle des œuvres.
- . Les locaux sont sous surveillance technique hors des heures d'ouverture.
- . Pendant les heures d'ouverture de l'exposition (14H30 – 18H30) une permanence sera assurée par les exposants, soit 2 personnes ; pour raison de sécurité avec une personne dans chaque salle.

Le Salon relève de la réglementation applicable aux Etablissements Recevant du Public.

Le Comité d'Accrochage est seul juge du bon emplacement définitif des œuvres et sa décision est sans appel.

L'éclairage reste à l'initiative du Centre Culturel.

Lors du dépôt des œuvres, avant enregistrement définitif, les dimensions mini et maxi, passeront au gabarit. L'œuvre sera refusée si elle n'est pas conforme, sans remboursement des cotisations (Statuts des Arts Bourbonnais, Art.7).

ACHAT-VENTE :

Les œuvres devront impérativement rester exposées pendant toute la durée du Salon. Les artistes auront la possibilité de les mettre en vente mais devront préciser à l'acheteur éventuel qu'elles ne pourront être retirées qu'après la clôture de l'exposition.

Les Arts Bourbonnais n'interviendront pas dans ce processus, c'est donc l'acheteur et l'artiste uniquement qui effectueront la transaction.

CLOTURE DE L'EXPOSITION : Samedi 21 octobre 2023 à 18 H 30

Retrait des œuvres : se fera impérativement le Dimanche 22 octobre de 9H à 11 H 30 précises.

Les salles doivent être libérées dès lundi matin et clefs rendues.

La personne se substituant au propriétaire des œuvres exposées, devra être munie de l'imprimé « Autorisation de Retrait des Œuvres » dûment complété (se reporter à la page 4).

Le fait d'avoir rempli et signé la « Notice de Participation » implique le respect du présent règlement sans réserve.

Le Bureau



LES ARTS BOURBONNAIS

Architecture Peinture Sculpture Gravure Arts Décoratifs
www.artsbourbonnais.fr

Etiquettes à coller derrière chaque œuvre

67^{ème} SALON DES ARTS BOURBONNAIS

NOM.....

Prénom.....

Titre de l'œuvre.....

Technique.....

67^{ème} SALON DES ARTS BOURBONNAIS

NOM.....

Prénom.....

Titre de l'œuvre.....

Technique.....

67^{ème} SALON DES ARTS BOURBONNAIS

NOM.....

Prénom.....

Titre de l'œuvre.....

Technique.....

Catégorie Aquarelle Techniques : aquarelle, gouache, encre, cire

Catégorie Huile Techniques : huile, acrylique, mixtes 2D, collages

Catégorie Pastel Techniques : pastel sec, pastel gras, crayon, fusain, lithographie, infographie

Catégorie Sculpture Techniques : sculpture, gravure, métaux, mixtes 3D, arts du feu, marqueterie, raku

Prix de la Ville de Vichy Coup de cœur du Jury, toutes catégories confondues



LES ARTS BOURBONNAIS

Architecture Peinture Sculpture Gravure Arts Décoratifs

www.artsbourbonnais.fr

AUTORISATION DE RETRAIT DES ŒUVRES

(A remplir par le propriétaire des œuvres exposées, ne pouvant les retirer)

Cette autorisation doit être remise par la personne retirant vos œuvres

Je soussigné(e), M _____

Autorise M _____

Adresse de la personne qui retire les œuvres :

N° Téléphone : _____

à retirer mes œuvres **le Dimanche 22 octobre 2023 entre 9 H à 11 h 30 précises**

Signature du propriétaire des œuvres :

Signature de la personne qui les retire :